

Fiche n°1



Résultats aux concours, l'inquiétude !

Concours rénovés : analyser les chiffres avec prudence

Lors du comité de suivi de la réforme le 15 mai, le ministère a annoncé **22 000 présents** au CAPES rénovés 2014.

Nombre de présents	2014 rénové Vivier élargi artificiellement : étudiants en M1, M2 (et +) déjà inscrits à l'exceptionnel	2014 exceptionnel Vivier élargi artificiellement : étudiants en M1, M2 (et +) déjà inscrits au 2013	2013 Vivier : étudiants en M2 et +	2012 Vivier : étudiants en M2 et +
Concours				
CAPES	22000 pour 6062 postes soit 3,6 présents / poste	23119 pour 7414 postes soit 3,1 présents / poste	14865 pour 6135 postes soit 2,4 présents/poste	13005 pour 4865 postes soit 2,6 présents/poste

Pour le ministère ces chiffres confirment la hausse du nombre de présents notamment au regard des présents en 2012 et 2013. En réalité, il y a une baisse du nombre de présents par rapport aux concours 2014 exceptionnel. Il est difficile par ailleurs de comparer ces chiffres aux sessions antérieures donc de faire une analyse objective. En effet, les écrits des concours rénovés ayant eu lieu avant les résultats d'admission des concours rénovés, 2 promotions de candidats se sont présentées : les étudiants inscrits en 1^e année de master (M1) et ceux inscrits en 2^e année de master et candidats également par ailleurs aux concours exceptionnels. Cette analyse avait déjà été faite pour les concours exceptionnels où les candidats aux concours 2013 s'étaient présentés aux écrits des concours exceptionnels qui avaient eu lieu avant les résultats d'admission des concours 2013, gonflant le nombre de présents et d'admissibles.

Les premiers résultats d'admissibilité aux concours rénovés confirment cette analyse :

Concours	postes ouverts	nb d'admissibles sur publinet	nb d'admissibles déjà admis au CAPES ou au 3 ^e concours exceptionnel (comparaison des listes nominatives sur publinet)	nb réel d'admissibles	Admissibles réels / postes	postes rappel 2013	admissibles rappel 2013	Admissible / postes rappel 2013
CAPES mathématiques	1243	1899	504	1385	1,1	1210	1311	1,1
3e concours mathématiques	45	100	21	78	1,7	40	84	2,1
CAPES SES	122	252	59	192	1,6	130	214	1,6
CAPEPS	710	1440	223	1217	1,7	600	984	1,6

Le ministère, en estimant que les candidats sont de retour en masse puisque refusant de faire une analyse réaliste des chiffres de présents et d'admissible, recule d'autant la mise en place de mesures pour lutter contre la crise de recrutement au risque de mettre en péril le système éducatif.

Capex exceptionnels : l'échec

Les premiers résultats d'admission montrent des pertes importantes de postes aux concours exceptionnels (voir tableaux détaillés ci-joints) :

- 743 postes aux concours de professeurs des écoles ne sont pas pourvus sur les 8500 ouverts au concours
- 153 postes non pourvus au concours de professeurs des lycées professionnels (CAPLP) soit 10% des postes ouverts à l'ensemble des disciplines du CAPLP avec seulement 4 résultats d'admission et 18 résultats non parus
- 60 postes non pourvus au concours de professeurs de l'enseignement techniques (CAPET) soit 11% des postes ouverts à l'ensemble des disciplines du CAPET avec seulement 4 résultats d'admission et 12 résultats non parus
- 1066 postes non pourvus au concours de professeur de collège et lycée général et technologique (CAPES) soit 14% des postes ouverts à l'ensemble des disciplines du CAPES avec seulement 4 résultats d'admission et 12 résultats non parus. On attend également les résultats au concours de professeurs d'éducation sportive (CAPEPS)
- 28 postes non pourvus sur 300 (soit 9%) aux concours de conseiller principal d'éducation (CPE).

Les explications sont multiples :

- absence de mesures pour lutter contre la crise de recrutement au moment des inscriptions (janvier 2013), puis des épreuves écrites (juin 2013)
- des écrits 5 mois plus tôt que prévus en juin 2013 au lieu de novembre 2013, les étudiants et formateurs ayant été prévenus en janvier 2013 !
- Les admissibles ont ensuite très fortement été incités à accepter un service de contractuel (non-titulaire enseignant avec un service en responsabilité totale devant élèves) à 1/3 temps payé mi-temps avec promesse d'entrée progressive dans le métier, formation et préparation aux oraux qui étaient censés se dérouler parallèlement à leur service. On les appelle « contractuels admissibles » ou CAD2. Dans les faits, ils ont eu des difficultés à concilier la validation de leur 2^e année de master, la préparation des oraux et leur cours. Pour les contractuels admissibles déjà titulaires d'un master, la formation et la préparation aux oraux étaient souvent déficientes.
- Les lauréats des concours 2014 exceptionnel seront à temps plein en classe à la rentrée, sans temps de décharge permettant une formation et une entrée progressive dans le métier. Cette perspective a pu peser sur les décisions de jury : ce n'est pas pareil de donner un concours à un candidat qui aura un an de formation professionnel et à un candidat qui se retrouvera directement en classe.

Les mesures à prendre

Il faut récupérer les postes non pourvus en les reversant sur les concours renouvelés 2014. Sinon se seront autant d'enseignants en moins à la rentrée, augmentant le risque d'élèves sans professeur puisque le ministère avait prévu d'utiliser ces lauréats comme moyens d'enseignement et d'éducation à temps plein.

De plus il faut proposer des solutions pour les admissibles collés notamment en les pré-recrutant afin qu'ils puissent se consacrer à la préparation du concours.

Plus globalement, la FSU demande des mesures fortes pour lutter contre la crise de recrutement et ce en urgence :

- Revalorisation des salaires (arrêt du gel du point d'indice, rétablissement de la rémunération des stagiaires qui a été abaissé de 20 % à la rentrée 2014) et des conditions de travail pour rendre attractif nos métiers.
- Une formation pour tous les stagiaires, ce qui passe par limiter le temps de stage en classe à un tiers-temps
- Mise en place de pré-recrutement pour sécuriser les parcours des étudiants, de décharges et de formation pour préparer les concours pour les assistants d'éducation et les non-titulaires.
- Réforme de la formation ambitieuse